

## **UTP – Réponse à la consultation publique de la CNIL relative aux conditions de déploiement des caméras dites « intelligentes » ou « augmentées » dans les espaces publics**

Indéniablement, les années qui viennent resteront dans les annales comme des années charnières menant vers de nouveaux systèmes de mobilité dont les caractéristiques élémentaires seront d'être durables, flexibles et sécuritaires pour l'individu comme pour la foule.

Avec le déploiement des véhicules à délégation de conduite et des assistants de déplacement, l'intelligence artificielle fait déjà partie des outils mise en œuvre pour la mobilité durable. Pour autant, son potentiel de développement reste immense au service de la qualité de service, de la sécurité, ou de la sûreté.

C'est pourquoi, l'Union des Transports Publics et ferroviaires<sup>i</sup> (UTP) se propose de répondre à la consultation publique de la CNIL relative aux conditions de déploiement des caméras dites « intelligentes » ou « augmentées » dans les espaces publics : **ces outils constituent, dès aujourd'hui, l'une des briques technologiques essentielles menant vers ces nouveaux systèmes de mobilités durables, flexibles et sécuritaires.**

Pour l'UTP et ses adhérents, le travail entamé à travers la consultation de la CNIL doit poursuivre un seul objectif : **Offrir à la France un cadre législatif et réglementaire en phase avec son temps en matière de déploiement de caméras intelligentes.**

Dans cette optique, le document de réponse de l'UTP à la consultation a vocation à :

- Se positionner comme complémentaire aux réponses individuelles et particulière de ses adhérents ;
- Structurer et apporter une vision filière quant aux besoins et aux conditions nécessaires menant vers un déploiement cadré des caméras dites « intelligentes » ou « augmentées ».

Aussi, ce document abordera cinq points déterminants pour le développement d'une éthique et d'un savoir-faire national en matière de déploiement des caméras dites « intelligentes » ou « augmentées » dans les espaces publics :

- Être en phase avec les attentes et les besoins de notre temps
- S'organiser à travers une stratégie nationale pour le déploiement des caméras intelligentes
- Créer un bien commun en matière de « garde-fou », centré sur les usages
- Déployer un cadre législatif et réglementaire permettant la mise en œuvre facilitée d'expérimentations et la naissance du bien commun
- Lancer un appel à projets sur des expérimentations à grande échelle (consortium) centré sur des cas d'usages déterminés et venant nourrir le bien commun

### **1. Être en phase avec les attentes et les besoins de notre temps**

Les crises agissent souvent comme des révélateurs, comme des accélérateurs des grandes évolutions sociétales : du risque terroriste à la pandémie Covid19, de l'urgence environnementale à la volonté de « mieux vivre ensemble », les citoyens / voyageurs du quotidien attendent aujourd'hui beaucoup plus de leurs opérateurs de transports, et à travers eux, des autorités organisatrices de la mobilité.

Il n'est plus seulement question de mobilité d'un point A à un point B, il est aussi question de conditions de réalisation de cette mobilité en tant qu'activité maîtrisée face aux nouveaux enjeux de notre temps : l'activité est-elle ou non fortement carbonée ? les moyens mis en œuvre pour une mobilité de masse garantissent-ils l'intégrité physique du voyageur, mais aussi la ponctualité et la fluidité du trafic ? le système global de l'activité s'est-il doté d'une capacité de réaction pour endiguer les événements du quotidien pouvant se transformer en crise ? quels outils et innovations sont déployés pour anticiper les nouveaux risques de notre temps ?

Dans cette optique, le déploiement des caméras dites « intelligentes » ou « augmentées » a un rôle à jouer primordial, non seulement dans la capacité des entreprises du secteur à maîtriser leur activité face aux nouveaux enjeux, mais aussi dans la perception du client-voyageur en matière de sentiment de sécurité et de sûreté, tout comme en matière de qualité de service.

Il est important de garder à l'esprit que, quels que soient les enjeux environnementaux cruciaux pour notre civilisation, quelle que soit la volonté de « mieux vivre ensemble » notre quotidien, le mode de transport apportant le sentiment des meilleures garanties quant à la préservation des besoins primordiaux physiologiques et sécuritaires sera toujours privilégié sur les autres modes, même aux dépens de l'environnement, même aux dépens du mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi le déploiement de nouveaux systèmes de vidéos augmentées est important : il offre une nouvelle capacité d'anticipation et de réaction des opérateurs de service public non seulement en adéquation avec les réalités de fonctionnement du quotidien en matière de transport de masse, mais aussi, en adéquation avec les risques de notre temps et les attentes de « mieux vivre ensemble » du citoyen-voyageur.

## **2. S'organiser à travers une stratégie nationale pour le déploiement des caméras intelligentes**

Le sujet du déploiement des caméras intelligentes n'est pas simple car il vient se heurter à des craintes de mauvaises utilisations des caméras intelligentes à des fins intrusives. Or aujourd'hui la technologie permet de lever ces craintes, notamment en rendant possible l'analyse de la donnée sans la stocker. Elle est déjà utilisée dans de nombreux pays européens dans le respect des libertés de chacun.

La constitution d'une stratégie nationale de déploiement des caméras intelligentes, regroupant les autorités organisatrices et de contrôle, les ministères et administrations concernés ainsi que l'écosystème industriel et serviciel de la gestion et le suivi des espaces publics, sera le bon cénacle pour :

- initier un débat et une définition des fondamentaux quant à l'utilisation des caméras intelligentes ;
- développer un processus d'apprentissage collectif et maîtrisé du type « learning by doing » en matière d'utilisation de la vidéo augmentée dans les espaces publics ;
- définir et animer un cadre national d'expérimentations venant nourrir un bien commun, dont le socle est la garantie, voir la protection, des droits des citoyens à travers l'utilisation des caméras intelligentes et contre l'utilisation abusive de la vidéo augmentée ;
- co-construire le cadre opérationnel, normatif et juridique permettant la mise en œuvre d'un déploiement maîtrisé des caméras intelligentes dans les espaces publics ;
- mettre en lumière un écosystème industriel et serviciel national et favoriser la recherche et l'innovation en matière de vidéo augmentée ;
- développer une éthique et un savoir-faire national en matière d'utilisation de la vidéo augmentée en temps différé comme en temps réel pouvant faire référence en Europe.

La stratégie nationale aura pour objet d'explorer et de cadrer, sans restriction préalable, des domaines d'utilisation et des cas d'usage variés et contemporains :

- **Pour améliorer la sécurité** : détecter la présence d'une personne sur les voies, détecter la présence d'une personne à bord d'un véhicule en fin de mission, détecter la chute de personnes, détecter des intrusions, sécuriser les angles morts d'un véhicule, prévenir les collisions entre véhicules, ...
- **Pour améliorer la sûreté** : détecter la présence d'un objet délaissé potentiellement dangereux, détecter un acte de vandalisme, détecter des rixes et agressions, détecter des mouvements de foule inhabituels, rechercher et suivre l'auteur d'un délit ou d'un crime en flagrance, faciliter le traitement des investigations vidéo à des fins judiciaires, ...
- **Pour améliorer la qualité de service** : détecter la présence d'un objet délaissé pouvant générer des perturbations sur les circulations, mesurer l'affluence en temps réel dans les trains, analyser les flux voyageurs, détecter des équipements défectueux ou du mobiliser hors d'usage à des fins de maintenance prédictive ou corrective, ...
- **Pour préparer demain** : développer de nouveaux services pour les personnes à mobilité réduite, mise en service de mobilités autonomes, ...

### 3. Créer un bien commun en matière de « garde-fou » centré sur les usages

Le bien commun est le socle partagé et compris de tous permettant de passer de « l'intention » à la définition de fondamentaux pragmatiques et maîtrisés en matière de déploiement de caméras intelligentes.

Un bien commun pour quoi faire ?

- Pour créer une terminologie commune, partagé et audible de tous ;
- Pour définir les finalités et les cas d'usage prioritaires permettant de déployer un apprentissage collectif et national à travers un programme d'expérimentations ;
- Pour créer un comité d'éthique multipartite définissant le cadre philosophique et partagé de l'utilisation de la vidéo augmentée, mais aussi permettant d'approfondir et de diversifier l'analyse des conditions de légalité (utilisation en temps réel/temps différé ; obligation/dérogation quant au droit d'opposition ; ...)
- Pour élaborer une grille d'analyse des projets de caméras intelligentes (pouvant être fondée sur le cas d'usage, la finalité, la nature des données traitées, la typologie des traitements envisagés et leur exploitation, ...) évaluant le bien-fondé comme l'éthique du projet ;
- Pour construire une base de retours des perceptions et de l'acceptabilité du citoyen.

Un bien commun qui est nourri exclusivement par :

- Les expérimentations en cours validées puis fédérées par la stratégie nationale ;
- Les expérimentations issues d'un appel à projets national.

### 4. Déployer un cadre législatif et réglementaire permettant la mise en œuvre d'expérimentations et la naissance du bien commun

S'il existe aujourd'hui un grand nombre de vides juridiques à combler avant de développer des nouveaux systèmes pertinents et acceptés de vidéos augmentées, on ne peut rentrer dans un processus de « learning by doing » sans se prémunir d'un certain nombre de risques, sans avoir la capacité à lancer comme à stopper ce processus d'apprentissage.

Un cadre législatif et réglementaire d'expérimentation aura vocation à :

- cadrer l'appel à projets et les modalités d'expérimentation ;
- sécuriser les différentes parties prenantes des expérimentations face aux impasses juridiques actuelles et aux développements législatifs à construire ;
- être juste et rapide dans la prise de décision d'accord à expérimentation ;
- exercer une mission de suivi et de contrôle des expérimentations ;
- préparer les futurs cadres législatifs et réglementaires en matière de déploiement des caméras intelligentes.

**5. Lancer un appel à projets spécifiques sur des expérimentations à grande échelle (consortium) centré sur des cas d'usages déterminés et venant nourrir le bien commun**

Enfin, ce processus d'apprentissage collectif et concerté ne peut exister et déboucher sur une éthique et un savoir-faire national que s'il est orienté, cadré et soutenu par un grand plan d'expérimentation national.

Un appel à projets pour quoi faire ?

- pour développer et maîtriser des expérimentations clés pour les cas d'usage et objectifs délimités par la stratégie nationale et nourrissant le bien commun ;
- pour co-construire un socle commun opérationnel, normatif et juridique permettant la mise en œuvre de caméras intelligentes dans les espaces publics ;
- pour co-construire les spécifications des cadres opérationnels, normatifs et juridiques des cas d'usage déterminés par la stratégie nationale ;
- pour favoriser la recherche et l'innovation dans l'écosystème industriel et serviciel français ;
- pour concevoir un pôle d'observation et de référence pour toute l'Europe en matière de déploiement de vidéos augmentées.

L'UTP<sup>i</sup> estime que **la démarche qui vient d'être décrite en cinq points est primordiale** pour clarifier le champ des possibles en matière d'usage et de déploiement des caméras intelligentes, mais aussi pour tendre vers un cadre législatif et réglementaire attendu de tous. L'objectif en la matière, partagé par l'ensemble des acteurs de la profession, reste de fournir un service public de qualité, fiable et sûr à l'ensemble des citoyens. Dans cette optique l'UTP et ses adhérents serait très heureux de partager avec la CNIL une matinée d'échange et de débat afin de poser les premières pierres d'un savoir-faire national.

---

<sup>i</sup> L'UTP est l'organisation professionnelle des transports publics urbains et des entreprises ferroviaires en France (opérateurs de services voyageurs et fret, gestionnaires d'infrastructures). L'UTP représente au total près de 170 réseaux de transport urbain et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, générant plus de 260 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects répartis sur tout le territoire français.